Consommation d'alcool dans l'espace public en Ville de Lausanne: actions de prévention, de dissuasion, de coopération et analyse du cadre légal

Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne, 10.09.2010, Morella Frutiger Larqué



Plan de la présentation

- Observatoire de la sécurité : quèsaco ?
- Évolution de l'offre nocturne
- Évolution des modes de consommation
- Panel des difficultés rencontrées
- Actions de prévention, e dissuasion et de coopération
- Analyse du cadre légal
- Conclusions



Observatoire de la sécurité

▶ Outil de connaissance et d'analyse

- ▶ Récolter des données quantitatives et qualitatives
- Établir un état des lieux de la ville en matière de sécurité

▶ Travail en partenariat

- Travail transversal
- Faciliter les contacts et relayer les préoccupations
- Rechercher des solutions et développer des actions

Évolution de l'offre nocturne

- 42 clubs pouvant fermer entre 04h et 05h (depuis 1985 + 1 h)
- Depuis 1995 (suppression de la clause du besoin) :
 - + 30% d'établissements de jour offrant 60'000 places
 - + 110% d'établissements de nuit offrant 10'000 places
 - → en dix ans 30% de cessation d'activités quasi sans disparition d'enseignes...
- Env. 30'000 noctambules les nuits de week-end
- Commerces vendant de l'alcool ouverts jusqu'à 21h ou 22h

Évolution dans les consommations

- Marginaux consommant de l'alcool à des endroits spécifiques posent peu de problèmes...
- Diversité des types de consommation d'alcool
 - Cafés / restaurants, etc.
 - Parc publics, rues, cours d'école, parkings sous terrain, etc.
 - Élargissement des heures et des jours de consommation festive
 - Nouvelle prévalence des alcools forts avec des boissons sucrées
- Types de consommation posant le plus de problème
 - Mineurs dans l'espace public : souvent pas inexpérience
 - Suralcoolisation massive de seconde partie de nuit

Difficultés rencontrées I

- Bagarres
- Voies de faits, scandales, tapage nocturne, etc.
- Vandalisme exemple des bâtiments scolaires :
 - 5% du budget d'entretien consacré aux réparations de 2002 à 2004
 - 12% en 2009, soit Frs. 338'000.-
 - coût cumulé sur 8 ans = 1,5 million + les prestations de surveillance

Abandon de détruits et diverses souillures

- horaire de travail des week-ends passé de 05h à 06h, à deux nettoyeurs
- surcharge, démotivation et impossibilité d'être partout en même temps...

Difficultés rencontrées II

- Entretien des parcs publics
 - Esplanade de Montbenon accueille jusqu'à 300 personnes :
 - → « bottelons » prévu en août 2008 interdit (Zürich, 3000 participants, 6,5 tonnes de déchets, Frs. 200'000.-)
 - → Verre brisé dans les surfaces herbeuses, dont le ramassage, à lui seul, prend 17'500 heures de travail par an ...
 - → de 2000 à 2008 : le temps d'entretien non horticole est passé de 30'000 heures de travail, par an, à 40'000

Actions de prévention

- Charte de coopération Police clubs
- Prévention lors des fêtes de fin de scolarité (infirmières, TSHM, tl, etc.)
- Interdiction des « bottelons »
- Achat-test : réflexion cantonale en cours
- Projet de reprise du site genevois : www.monado.ch
- Actuellement soumis au Conseil communal :
 - « Night Life Vaud » : projet de prévention mobile durant des nuits de week-end. Equipes de sensibilisation parcourant la ville, dès 2011, essai pendant 5 ans
 - Ouverture des établissements de jour servant de l'alcool les samedis et dimanches matin retardée de 5h à 6h30

Actions de dissuasion et de coopération

- Dialogue avec les commerçants vendant de l'alcool en soirée (limitation volontaire des horaires)
- Protocole de prise en charge des jeunes alcoolisés entre la police,
 l'Hôpital de l'Enfance ou l'Hôpital universitaire (CHUV)
 - Contacts d'un policier avec les parents et remise de matériel
 - 2 contacts avec les jeunes et évaluation de la consommation
- Programme DEPART : prise en charge coordonnée et dans la continuité (socio-éducative, voire psychiatrique)

Analyse du cadre légal

- Les mesures structurelles et financières échappent aux villes ...
- Le Canton de Vaud ne souhaite pas distinguer les heures d'ouverture des commerces des heures de vente d'alcool
- Les communes n'ont pas de compétences de santé publique
- Les saisies de bouteilles par la police ne sont pas autorisées
- Le Canton de Vaud ne connait aucune l'interdiction :
 - de remise gratuite d'alcool aux moins de 16/18 ans
 - des offres « à volonté »
- → Les possibilités d'actions des villes vaudoises sont limitées à la prévention, à l'instauration de zones dans lesquelles la consommation est interdite pour autant que l'application de telles interdictions soit possible.

Conclusions

- Prix de l'alcool en baisse l'accessibilité en croissance
- La « sortie du samedi soir » étendue du jeudi au dimanche + changement dans les horaires
- Les « tranches d'âges festives » se sont élargies
 - → la pression sur l'espace public croît
 - → l'investissement en énergie dans la vie de nuit croît...
 - → niveau local : difficultés à intervenir valablement, à prévenir, dissuader et amender ou à opérer des contrôles dissuasifs